



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2022-037

PUBLIÉ LE 4 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET / CABINET

76-2022-03-04-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté en date du 15 décembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (3 pages)

Page 3

Sous-Préfecture du Havre / CABINET

76-2022-02-28-00010 - Arrêté modifié du 28/02/2022 portant nomination des membres des CE Epouville - Port Jérôme - Gruchet le Valasse (2 pages)

Page 7

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2022-03-04-00002

Arrêté modifiant l'arrêté en date du 15 décembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale



Arrêté modifiant l'arrêté en date du 15 décembre 2021

**portant attribution de la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU** le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 2 avril 2021 portant nomination de M. Clément VIVÈS, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté du 15 décembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

À l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2022,

sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1er

A l'article 2 décernant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux fonctionnaires et agents des collectivités locales :

Médaille d'argent

il y a lieu de supprimer :

Monsieur BOULAYS Harouna, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Madame PRIN Sophie, Rédactrice

il y a lieu d'ajouter :

Monsieur BOULAYE Harouna, Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe

Médaille de vermeil

il y a lieu de supprimer :

Monsieur ESCALAIS Dominique, Adjoint technique territorial principal 1ère classe
Madame SAILLARD Marie-Madeleine, Agent technique spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe

il y a lieu d'ajouter :

Monsieur ESCALAIS Serge, Adjoint technique territorial principal 1ère classe
Madame PRIN Sophie, Rédactrice
Madame SAILLARD Marie-Line, Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe

Médaille d'or

il y a lieu de supprimer :

Monsieur DEGHMANI Sebti, Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame EULOGE Jocelyne, Agent technique spécialisée des écoles maternelles principale de 2ème classe
Madame FARIEUX Valérie, Adjointe administrative de 1ère classe
Monsieur LABAS Jean, Agent de maîtrise principal
Madame LEFRANCOIS Brigitte, Agent technique spécialisée des écoles maternelles principale de 2ème classe

il y a lieu d'ajouter :

Monsieur DEGHMANI Septi, Adjoint technique territorial principal 1^{re} classe

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@eie-maritime.gouv.fr

Madame EULOGE Jocelyne, Agent technique spécialisé des écoles
maternelles principal de 1^{re} classe
Madame FARIEUX Valérie, Adjoint administratif territorial principal de
1^{re} classe
Monsieur LABAS Jean-François, Agent de maîtrise principal
Madame LEFRANÇOIS Brigitte, Agent technique spécialisé des écoles
maternelles principal de 1^{re} classe

Article 2

Le directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

À ROUEN, le **04 MARS 2022**

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies de recours conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

Sous-Préfecture du Havre

76-2022-02-28-00010

Arrêté modifié du 28/02/2022 portant
nomination des membres des CE Epouville - Port
Jérôme - Gruchet le Valasse



Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par Laurence FERET
Tél : 02 35 13 34 72
✉ : laurence.feret@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté modifiant l'arrêté du 14 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement du Havre

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu Le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du ministre de l'intérieur en date du 30 juillet 2019 nommant Madame Vanina NICOLI sous-préfète du Havre ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°22-003 du 23 février 2022 portant délégation de signature à Madame Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre ;
- Vu les propositions des maires des communes concernées ;
- Vu les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire ;
- Vu la démission de Monsieur Marc CHALOT de son mandat de conseiller municipal d'ÉPOUVILLE en date du 21 mai 2021 ;
- Vu la démission de Monsieur Patrick BAUDELLOT de son mandat de conseiller municipal de PORT JÉROME SUR SEINE en date du 12 octobre 2021 ;
- Vu la démission de Monsieur Sébastien TARDIF de son mandat de conseiller municipal de GRUCHET LE VALASSE en date du 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre titulaire du conseil municipal de la commune d'ÉPOUVILLE, de PORT JÉROME SUR SEINE et de GRUCHET LE VALASSE ;

Sur proposition de la sous-préfète du HAVRE,

... / ...

Sous-préfecture du HAVRE
95 Boulevard de Strasbourg - CS 20032 - 76083 LE HAVRE CEDEX
Standard : 02 35 13 34 56
Courriel : sp-le-havre@seine-maritime.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} - L'arrêté du 14 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement du HAVRE et son annexe sont modifiés comme suit :

Communes de 1000h et plus composées d'une seule liste :

Commune	Délégué du conseil municipal		Délégué du préfet		Délégué du tribunal judiciaire	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ÉPOUVILLE	Dominique BRÉANT	Eric TESTAERT	Denis COQUIN		RUEL Jean-Claude	

Communes de 1000h et plus :

Commune	Liste 1	Liste 2	Liste 3
GRUCHET LE VALASSE	Anne ADDACHE Cyril HAUCHECORNE Marion COTÉ	Aïda SOW Philippe MARY	
PORT JÉROME SUR SEINE	Jean-Claude WEISS Hervé PARIS Claude DUVAL	Jean-Cyril MONTIER	Christian GRATIGNY

Article 2 - La sous-préfète du Havre, les maires d'Epouville, de Gruchet le Valasse et de Port Jérôme sur Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait au Havre, le 28 février 2022

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète du Havre



Vanina NICOLI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Sous-préfecture du HAVRE
95 Boulevard de Strasbourg - CS 20032 - 76083 LE HAVRE CEDEX
Standard : 02 35 13 34 56
Courriel : sp-le-havre@seine-maritime.gouv.fr